Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260311-CM260203-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MARS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE ONZE MARS A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2026

PRÉSENTS : JAN Alain, BOUILLON Pascal, LUCAS Eliane, BERNARD Philippe, ROUILLÉ Allain, LE LABOURIER Yolande, GUGUEN Jacques, BERTON Jean-Marc, ALLORY Rachel, JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, PORCHER Emeric, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEZOUR Manuella.
ABSENTS EXCUSÉS : LANSIAUX-DESREAC Jessie, MERCIER Romain, PELLERIN Fanny,
SECRÉTAIRES DE SEANCE : BRILLET Emilie, LEZOUR Manuella

En exercice : 19 **Présents : 16** **Votants : 16**

Voté à l'unanimité

Délibération n° CM/26-0203

OBJET : BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTATS DEFINITIVE

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	1 189 110,01
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	5 958 072,13

Soldes d'éxécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	625 275,41
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	962 709,77

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	1 017 900,00
En recettes pour un montant de :	171 622,00

Besoin net de la section d'invetissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	282 443,40

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	282 443,40

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	6 638 338,50

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260311-CM260203-DE

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2025 en adoptant les comptes et l'affectation de résultats définitive comme ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits

Alain JAN,
Maire.

MAIRIE DE CORSEUL
22130 (Côtes-d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.